

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Commune de LOCMARIAQUER

Lotissement : 13 lots "Les Terrasses du Golfe"

Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 déposé en mairie le 22/07/2020 (autorisation tacite)
Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 M01 en date du 28/04/2021

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- NOTA:
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est obligatoire à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
 - Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 13

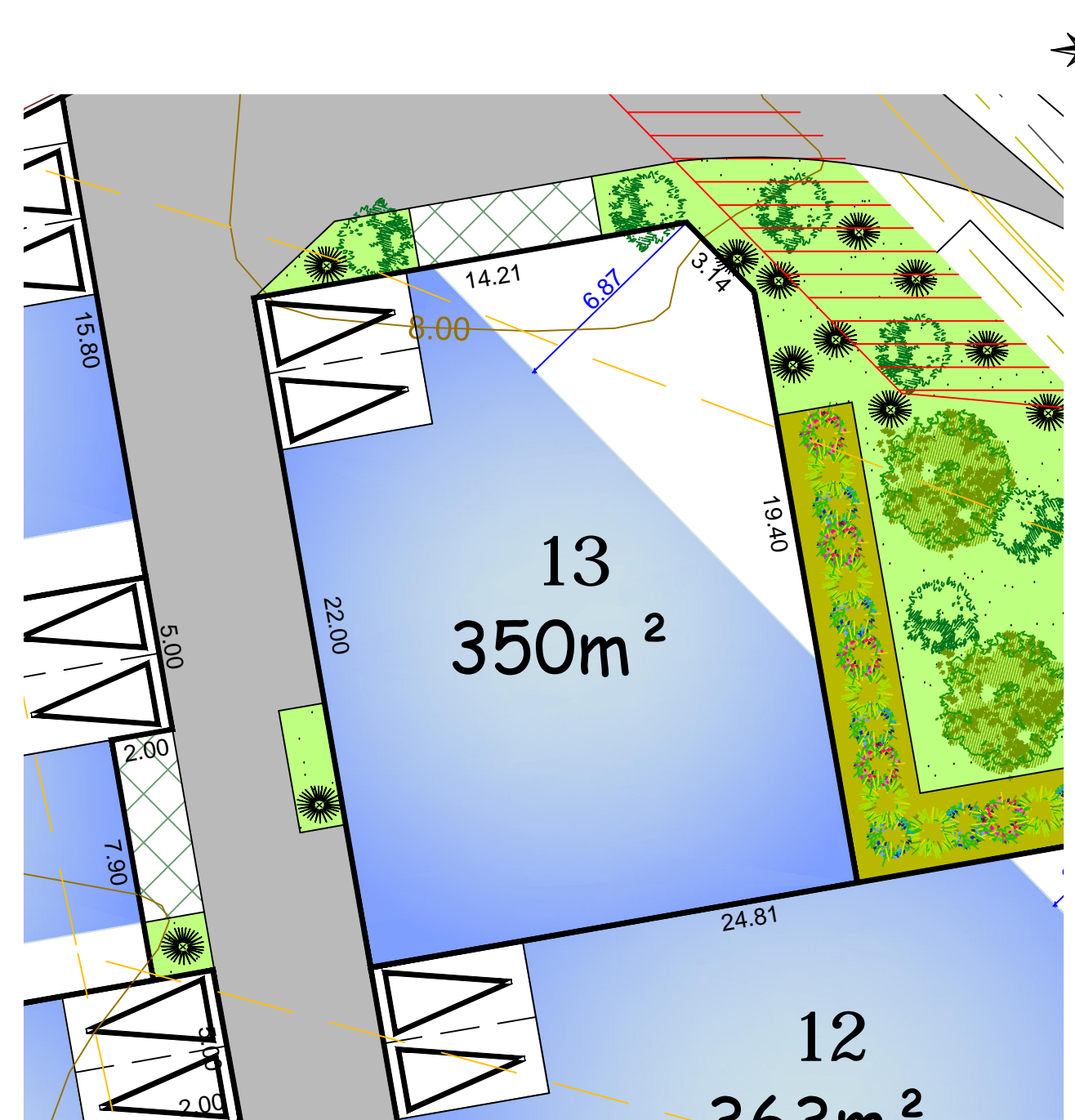
Superficie provisoire : 350 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre provisoire :
Section AL n°84p-85p-86p-87p-89p-279p

Surface plancher maximale provisoire : 270 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Plan de situation (sans échelle)



Légende du plan de composition

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Zone constructible lots libres | | Arbuste - Végétation basse non occupante (position indicative) |
| | Voirie partagée | | Accès préconisé (2 places de stationnements privées en dehors du garage) |
| | Stationnement sur placette (marquage au sol) | | Accès imposé (2 places de stationnements privées en dehors du garage) |
| | Stationnement | | Aire de présentation des conteneurs à ordures ménagères |
| | Placette | | Muret de présentation |
| | Chemin piéton | | Emplacement dédié à la sécurité du carrefour (conformément à l'OAP) |
| | Espace vert | | Borne |
| | Noue paysagère (pour régulation des Eaux Pluviales) | | Application cadastrale non bornée |
| | Talus planté sur espace commun | | Arbre |
| | Talus planté sur espace privatif du lot à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur) | | ARBRE (position indicative) |

PLAN PROVISOIRE
Document non contractuel

Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage.
La position des éléments mentionnés dans la légende est donnée à titre indicatif et ne sera définitive qu'après réalisation des travaux de viabilisation.

ECHELLE 1 / 200

Plan établi le 18.10.2021

Référence : A19-562



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts - Urbaniste diplômé
AGENCE DE LORIENT
13 rue du Sous-Marin Vénus
56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03
Email : lorient@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Lotisseur - Aménageur
Tel: 02 97 38 48 66
contact@urban-amenagement.fr
Siège social : 56920 Penderff